Bulletin départemental n° 1

Compte-rendu de la réunion de la CTD Foot du Samedi 17 mai 2014

Ordre du jour :

- Le mot et les infos du Président
- Point sur la reprise dans les districts
- Adressiers des districts (correspondants, terrains)
- Point sur les affiliations
- Refonte de l'organigramme
- Coupes Raoul Lehue et Albert Parent (Bilan des finales et, 1er tour 2014-2015)
- Prévoir date réunion de la commission des coupes départementales
- Coupes Nationales Ufolep
- Commission départementale d'arbitrage
- Point sur la Trésorerie
- Aide aux clubs finalistes de la coupe nationale Ufolep
- Questions d'actualité
- Tour de table

Chers Amis,

J'espère que vous avez profité pleinement de vos vacances et que vous avez repris vos activités au sein de vos associations en pleine santé et prêts à affronter cette nouvelle saison footballistique.
Et celle-ci semble s'annoncer de belle manière.
Quelques clubs nous ont hélas quittés mais des nouvelles associations nous rejoignent dans chaque district, ce qui nous rassure et nous conforte dans nos diverses actions de développement et de communication.
Avec l'aide efficace de Baptiste Kusmiereck, agent de développement à la délégation, plusieurs animations seront organisées au cours de cette saison et notamment à destination des plus jeunes.
Nous comptons sur votre dynamisme pour faire de ces manifestations un succès et une vitrine de l'UFOLEP.
Après les championnats dans les districts, ce sont les Coupes départementales (ce 5 octobre) et nationales qui se disputeront.
Les engagements sont plus nombreux que l'an dernier dans ces compétitions même s'il faut déplorer la défection de la Marne et de l'Yonne en Coupe de France.
Les finales se disputeront dans le Nord, ce qui sera une motivation supplémentaire pour y participer.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement sur nos terrains

Bruno VERBEKEN
Président de la CTD Foot UFOLEP Nord

Annexe 1

Compte-rendu de la réunion du samedi 27 septembre 2014
Siège UFOLEP Nord
Place Cormontaigne
59000 Lille

Présents : Pierrette Gay, Bruno Verbeken, Daniel Lamblin, Jean-Marc Botty, Roger Mairesse , Georges Ackou, Rosario Pecoraro, Gérard Baelen, Gilles Midavaine, André Couplet. Patrick Stien, Philippe Beausire, Michel Prum, Baptiste Kusmiereck

Excusés : Michel Bogaert, Didier Lefebvre. , Jean-Marie Salem, Thibaut Dourlen

Infos :

- Courrier de M Motte, Président honoraire de la CTD : remerciements suite manifestation de sympathie à Ebblinghem pour ses 50 années de présence à l'UFOLEP
- Ont reçu la médaille de la Jeunesse et des Sports, Messieurs André Flagollet (Or), André COUPLET (Or), Daniel Lamblin (Or), Roger MAIRESSE (bronze) et Jean-Marc BOTTY (bronze). Félicitations à chacun pour leur engagement dans notre fédération.
- Présence de Michel Prum (auditeur) candidat à la CTD Foot en tant que représentant du district des Flandres
- Les adressiers des districts sont en cours de rafraichissement sur la base des coordonnées saisies dans les bulletins d'engagements
- Rappel sur la nécessité d'établir un adressier pour les arbitres
- L'organigramme de la CTD sera revu lors d'une prochaine réunion consacrée à la refonte des commissions

Sommaire :

annexe 1	le mot et les infos du Président	pages 1 à 2
annexe 2	la reprise dans les districts	pages 2 à 3
annexe 3	coupes départementales	pages 3 à 4
annexe 4	intervention de Baptiste Kusmiereck	page 5
annexe 5	point affiliations et licenciés	page 5
annexe 6	commission départementale d'arbitrage	page 5
annexe 7	coupes nationales	pages 6 à 16
annexe 8	point trésorerie	page 17
annexe 9	questions diverses	page 17

Annexe 2 **Point sur la reprise dans les districts**

District des Flandres

- 8 clubs dont 1 nouveau : l'Entente Steenbecque-Morbecque
- Un championnat de 10 équipes
- Augmentation du nombre de licenciés

District des Hauts de France

- Des nouvelles associations et 41 équipes organisées en 4 championnats inter-départementaux
- Le club du Lycée Technique ne reprend pas le championnat cette saison
- Poursuite des plateaux « vétérans » débutés la saison dernière (le samedi après-midi)

District Lillois

- Cessation des clubs de l'ES Cousinerie et du FC Lazaro Marcq
- Arrivée du club Spartak Kremlin Lille
- Création de nouvelles équipes au FC Noyelles et FC Municipaux Villeneuve d'Ascq
- A ce jour 9 clubs et 12 équipes ont repris la compétition au district Lillois

District Tourcoing Métropole Vallée de la Lys

- Arrêt du club de Chaptal Miuzela Roubaix
- Bienvenue aux clubs de l'US Wattrelos et du FJEP Bondues Foot.

Le championnat commun aux districts Lillois (9 clubs et 12 équipes) et TMVL (14 clubs et 25 équipes) est reconduit cette saison : 3 championnats composés de 37 équipes
Les Coupes restent organisées dans chaque district.

Les compétitions ayant repris récemment, les nouvelles des districts paraitront au prochain bulletin.

Annexe 3 **Coupes départementales**

61 engagements pour cette saison ce qui envisage une belle compétition.

La commission de coupes se réunira le samedi 11 octobre 2014 à 9h30 à Ebblinghem pour homologuer le premier tour de la coupe et procéder au tirage au sort du deuxième tour prévu le dimanche 26 octobre.

Rappels importants

Article n°01 - Principe

La commission technique départementale UFOLEP Football organise chaque saison la coupe départementale "Raoul LEHUE - Albert PARENT". Elle se joue selon les règlements généraux UFOLEP Football, aux dates prévues au calendrier schématique, qui peuvent être identiques à celles des coupes Nationales. Toute dérogation à ce principe relève de la compétence de la commission technique départementale Football.
Elle est ouverte aux clubs disputant régulièrement les épreuves officielles UFOLEP Football (nationale, régionale, départementale ou de district).
L'engagement de deux équipes maximum par club est autorisé. Il est notifié sur l'imprimé d'engagement départemental, accompagné du droit (un seul droit est sollicité).

Article n°03 - Particularité

Lorsque deux équipes d'un même club sont engagées, elles sont différenciées par les lettres A et B. Au premier tour, toutes les équipes disputent la coupe "Raoul LEHUE - Albert PARENT".

Au deuxième tour :

- Les équipes vainqueurs disputent la coupe "Raoul LEHUE".
- les équipes vaincues disputent la coupe "Albert PARENT".
- Pour les tours suivants, la règle de l'élimination directe est respectée.

1. ***A tous les niveaux de la compétition, seul deux (2) joueurs ayant participé en "équipe A" peuvent intégrer une "équipe B" (remplaçants compris).***
2. Lorsque l'équipe "B" est éliminée, tous les participants peuvent jouer en équipe "A".
3. Lorsque deux équipes d'un club (A & B) se sont qualifiées en quart de finale, elles se rencontrent systématiquement en demi-finale.
4. Pour le contrôle, la feuille d'arbitrage du premier tour est la référence.

Dimanche 5 Octobre 2014

COUPES DEPARTEMENTALES "Raoul LEHUE" & " Albert PARENT"- 1/32ème de finales

Coup d'envoi 10H30

N°01 – ES Ennequin	- AJP Waziers	Complexe municipal TV/TS, Loos
N°02 – FC Noyelles lez Seclin	- USA Cheminots Somain A	Stade Haughley Wetterdin TV, Noyelles Lez Seclin
N°03 – AF Deux Synthe	- AS Radinghem	Stade du Moulin TV, Bd des Fédérés Gde-Synthe
N°04 – US Hondeghem B	- FC Mun Vill Ascq A	Stade municipal TV, Kalverstraete Hondeghem
N°05 – AS Mun Wasquehal A	- RC Lille Alliance	Stade L Montagne TS, rue du Molinel Wasquehal
N°06 – FC Mun Vill Ascq B	- OS Tourcoing B	Stade G Lemaire TV, rue J Guesde Vill d'Ascq
N°07 – FC Colmar Armentières B	- OS Wervicq	Stade EPSM TV, rue du Gén Leclerc Armentières
N°08 – RC Brun Pain Tcg B	- US Hondeghem A	Stade du Tilleul TS, Rue du Tilleul Tourcoing
N°09 – PRO Foot Hazebrouck	- AS Grain d'Orge Leers FC A	Plaine de jeux de l'Hoflandt TV, rte Borre Hazebrouck
N°10 – ES Ebblinghem	- ASPTT Roubaix A	Stade M Motte TV, rue du Château Ebblinghem
N°11 – ES Steenbecque-Morbecque	- Dyn Club Râchois B	Stade Municipal TV, Morbecque
N°12 – AS Vétérans Masny B	- US Wallon-Cappel	Stade Robert TV, rue du Bosquet Masny
N°13 – USA Cheminots Somain B	- FC Colmar Armentières A	Stade Cascal TV, rue Denimal, Somain
N°14 – FC Capelle la Grande	- AS Vétérans Masny A	Complexe R Gouvart TV, rue de l'Eglise Cappelle Gde
N°15 – AF Phalempins Tourcoing	- USM Vred A	Stade de la Bourgogne TV, Rue de la Bourgogne Tcg
N°16 – ASPTT Roubaix B	- ASPTT Douai	Parc des sports TA V, rue de Lannoy Roubaix
N°17 – Dyn Club Râchois A	- AS Mun Wasquehal B	Stade rue des écoles TV, Râches
N°18 – AS Nestlé	- FA Blanc Seau Tcg B	Stade R Couderc TV, rue du Marais Cuincy
N°19 – FA Blanc Seau Tcg A	- FC Flinois	Stade R Dendiével TS, rue du Congo Tourcoing
N°20 - OS Tourcoing A	- FC Bruille St Amand A	Stade de la Bourgogne TS, Rue de la Bourgogne Tcg
N°21 - AS Grain d'Orge Leers FC B	- US Montigny en Ostrevent A	Stade Léo Lagrange TV, rue Pasteur Leers
N°22 - FC Bruille St Amand B	- AS Le Pédro Roubaix	Stade municipal TV, rue des Ecoles Bruille St Amand
N°23 – Am Victor Duruy Tcg B	- AS Bils Deroo Waziers	Stade du Chêne Houpline TV, Tourcoing
N°24 - US Montigny en Ostrevent B	- Am Colbert Tcg B	Stade mun TV, Rue du Stade, Montigny en Ostrevent
N°25 – AS Stella Lys	- SC Forza Sardegna	Stade Jules Ferry TV, rue Wadin, Lys les Lannoy
N°26 – FC Leforest	- RC Brun Pain Tcg A	Rue des Bergeronnettes TV, 62790 Leforest
N°27 – Am Colbert Tcg A	- US Dechy B	Stade du Chêne Houpline TS, Tourcoing
N°28 – USM Vred B	- Am Victor Duruy Tcg A	Stade municipal TV, Rue René Caby Vred
N°29 – US Wattrelos	- Olympique Fenain	Stade P Coubertin TV, rue du Beau Saule Wattrelos
N°30 – US Dechy A	- US Pecquencourt	Stade Biéganski TV, rue JL Crétien Dechy

Prochain tour le dimanche 26 Octobre 2014

Les feuilles d'arbitrages sont à envoyer à :
Mr. Daniel LAMBLIN 19, rue du Beau Laurier 59200 TOURCOING

Résultats à téléphoner à :
Mr. Patrick STIEN - port : 06 60 54 11 57

Annexe 4 **Intervention de Baptiste Kusmiereck**

1- Projet foot insertion

Rappel : il s'agit d'une action menée avec la mission locale pour l'emploi, l'ANPE, et autres organismes d'insertion autour d'un tournoi de football sur une journée.

Pour des raisons d'organisation, le choix s'était porté sur la Ville de Tourcoing qui a été contactée.

A ce jour nous sommes sans réponse de M l'adjoint aux sports de la ville de Tourcoing, avec qui le Président de la CTD s'était entretenu de ce projet, demande par courrier à l'appui envoyée en juillet.

Une dernière relance sera effectuée auprès de la Mairie en octobre avant d'étudier un autre endroit pour cette organisation.

2- Ambition de relancer les équipes de jeunes à l'UFOLEP.

Projet de développement en 2 phases

1ère phase:

- Contact avec le district des Hauts de France, pour informer les responsables de clubs.
- Mise en place un critérium du jeune footballeur, par équipes de U11 et U13.
- Action destinée à tous public, garçons- filles, licenciés ou non, avec une assurance spécifique de l'APAC.
- Encadrement par des volontaires du district, de la CTD et d'autres en formation BF1A
- Organisation sur 2 terrains avec des ateliers de 5 joueurs plus 2 remplaçants

2ème phase:

Définir la manière dont on pourrait organiser (sur une journée) un critérium ponctué d'un mini-championnat pour les U11 et si présence de U13 prévoir une compétition foot à 7.

A déterminer :

- Quelles récompenses aux participants ?
- Quelle aide peut être apportée par les districts
-

Annexe 5 **Point sur les affiliations et les licences**

Au 26 septembre 2014

- 1524 licenciés
- 55 clubs affiliés

Rappel : les licences ne sont délivrées qu'aux clubs affiliés ou ré-affiliés et dont le dossier est complet.

Annexe 6 **Commission Départementale d'Arbitrage**

- Jean-Marc Botty propose un modèle de carte d'arbitre qui sera étudié en CDA le 30 septembre
- Diminution importante du nombre d'arbitres : on passe de 64 à 58 arbitres
- Nécessité d'avoir une réflexion en CTD pour pallier à ces défections et comment encourager les vocations d'arbitres dans les clubs et les districts
- La CDA étudiera le 30 septembre en accord avec les districts la mise en place d'une indemnisation forfaitaire pour les compétions départementales à l'image de ce qui se fait dans plusieurs districts.

Annexe 7 **Coupes Nationales UFOLEP 2014-2015**

- Bilan des engagements
  - augmentation dans le Nord et le Pas de Calais
  - baisse dans l'Aube
  - plus aucun club de l'Yonne. Difficilement acceptable dans la mesure où les finales nationales se sont déroulées à Appoigny en juin 2014 et ont connu un franc succès. Ce désintérêt pour le foot à 11 est forcément dû à la pratique le foot à 7 dans ce département. A méditer
- Recensement en cours des délégués officiels des matchs de coupes nationales (membres de la CTD et des districts). Le Président de la CTD a sollicité chaque district afin que les personnes volontaires pour cette mission se fassent connaitre. Seules quelques personnes des Flandres ont répondu.

- Challenge Une autre idée du foot: il faudra au moins une participation à 4 matches pour y prendre part.

- Coupe du Docteur Michot : Etant donné le faible nombre d'équipes engagées (clubs à double affiliation) et ainsi permettre à ces équipes de disputer plusieurs rencontres, la Commission Nationale a décidé que tous les clubs perdants du premier tour de la Coupe Gautier joueraient la coupe Delarbre.

  Les perdants des 1/2 finales de la Coupe Gauthier disputeront la finale de la Coupe Michot.

Il est prévu que la CTD Foot Nord dépose un vœu au National afin de supprimer la prise en charge des frais de déplacement des équipes visiteuses par les équipes recevantes.

Commission Nationale Football
Circulaire n° 1

Commission Nationale de Football

André COUPLET
630, rue Léopold Dusart
59590-RAISMES
tel - fax :03 27 36 74 34
06 33 15 33 72

e.mail : andre.couplet@wanadoo.fr

Saison 2014– 2015 GROUPE A

Coupe Henri GAUTHIER

Réunion du groupe A le 6 Septembre 2014 à LIEVIN (62)

Présents : Mme MOREAU (CTD 89 et CN Foot) – Mr ESCUREUX (CTD foot 89)
Mme R. GRADEL, M: F. GRADEL (CTD foot 62)
B. VERBEKEN (CTD Nord)
L.CHARIOT – D. GRADEL – A. COUPLET (CN Football)

Excusés: J Cl BEZOT (UFOLEP 10)
B. NOEL(CTD Pas de Calais)
J. VIE (CN Foot)
Assistent:- M.COEUGNIET Président de l'UFOLEP Pas de Calais
- les représentants des clubs de AS. Kennedy HENIN BEAUMONT – UFC HENIN BEAUMONT - Epinette SALLAUMINES – US. RIVELAINE

A .Couplet dit tout le plaisir qu'il éprouve de se retrouver une nouvelle fois parmi les représentants des départements du groupe A . Il remercie M. COEUGNIET pour avoir bien voulu accueillir les membres du Groupe A et L.CHARIOT , le responsable de la CN Foot, qui a bien voulu effectuer le déplacement depuis Clermont Ferrand . Il se réjouit également de la présence de F. GRADEL dont les ennuis de santé l'avaient tenu loin des réunions.

Il rappelle que cette réunion préparatoire à la coupe nationale Gauthier s'effectue chaque année dans un département différent qui prend en charge les frais de restauration d'un représentant de chaque département et d'un membre de la CN Foot ; les déplacements étant à la charge de la structure d'origine.

Il tient d'autre part à souligner l'aide efficace que lui a apportée l'U.F.O.L.E.P. Yonne en assurant la diffusion des circulaires lors de la saison 2013 - 2014 et en accueillant les finales nationales dont l'organisation, le déroulement, et les excellentes conditions ont été rappelés dans la circulaire n°6 .

LA SAISON 2013 - 2014.

1 - Coupes Gauthier – Delarbre – Michot

Saison marquée :

- par une légère diminution des engagements des clubs du groupe A
- par un déroulement correct des rencontres sur le plan disciplinaire (un seul dossier transmis à la Cion discplinaire nationale et un dossier ayant entrainé une suspension supérieure à 4 matches.
- des conditions atmosphériques hivernales un peu difficiles ayant entraîné la fermeture prolongée de certains terrains municipaux.
- par l'absence d'équipes de la zone sud.
- Par des finales ayant donné lieu à des rencontres de qualité, et de bon niveau.
- par une magnifique fête du football qu'ont constitué les finales organisées par le Comité départemental de l'Yonne avec l'aide du Club d'APPOIGNY.

La Cion Nale les remercie très chaleureusement pour l'accueil qu'ils ont réservé aux participants et la qualité de l'organisation.

Ces finales auront constitué une belle vitrine de notre fédération

Palmarès :

En coupe MICHOT : FABS. TOURCOING (59) bat l'A.Victor Duruy TOURCOING (59) par 4 buts à 0.

En coupe DELARBRE :Kennedy HENIN BEAUMONT (62) bat l'UFC HENIN BEAUMONT (62) par 1 but à 0

En coupe GAUTHIER : Municipaux WASQUEHAL (59) bat US. DECHY (59) par 3 buts à 2 après prolongation

2 - Le Challenge « une autre idée du foot »

A l'issue de la saison 2013– 2014, c'est le club de **l'UFC HENIN BEAUMONT (62)** qui remporte le challenge .

Comme chaque année le Trophée sera remis au lauréat lors d'une réception officielle dans le département du Pas de Calais.

Le responsable du club, présent à la réunion, se chargera de prendre les contacts nécessaires (dates notamment) pour l'organisation de cette remise du challenge en relation avec le comité départemental.

3- Sont également rappelés et discutés :

- Les difficultés financières croissantes des clubs, aggravée par la suppression de l'indemnisation des déplacements lors des phases finales.

- Certains documents (circulaires et feuilles d'arbitrage) ne sont pas parvenus à des responsables locaux et départementaux : problème d'acheminement du courrier ? changements de correspondants en cours de saison non signalé.

- Transmission et échanges des informations entre les niveaux départemental et national (systématisation et raccourcissement des délais).

– Présence et rôle des Délégués officiels lors des rencontres, non seulement au cours du match, mais aussi sur les rôles des dirigeants , notamment ceux des clubs recevants. Les informations ainsi transmises sont particulièrement précieuses pour l'attribution du challenge « une autre idée du foot ». Les représentants des clubs regrettant l'absence relativement fréquente de délégués officiels lors des phases qualificatives notamment. Les représentants des CTD reconnaissent cet état de fait mais soulignent les difficultés rencontrées comte tenu du nombre de rencontres à « couvrir »
– Désignation d'arbitres d'un département éloigné lors des phases finales et charge financière des clubs recevants. Conditions de désignation de triplettes d'arbitres: systématique lors des phases finales, en fonction de certaines rencontres lors des phases qualificatives
- L'attention particulière que responsables des clubs , délégués officiels et arbitres doivent apporter à la rédaction des rapports , indispensables au traitement efficace des dossiers;
– La nécessité de transmettre à la Cion Nale les comptes rendus des Cions Départementales disciplinaires en sachant que les sanctions (expulsions) prononcées à un niveau sont applicables à un autre niveau.
– Report des rencontres pour fermeture des terrains municipaux. Les membres souhaitent qu'en cas de nouveau report, la rencontre se déroule sur terrain neutre plutôt qu'être inversée. Il reste entendu que les frais d'organisation et d'arbitrage restent à la charge du club recevant.
– Sont également évoquées les conditions de réception de certains clubs, très conviviales pour certains, assez sommaires pour d'autres . L'UFC HENIN BEAUMONT tient à souligner l'excellent accueil que leur ont réservé les dirigeants de Pont Rommel HAZEBROUCK.
– Problème des mutations FFF – UFOLEP: contact sera pris avec la Ligue du Nord Pas de Calais pour application du protocole d'accord.

4 – discipline

Match de coupe Delarbre: AS.Kennedy HENIN BEAUMONT (62) – Ol. FENAIN (59) du 4 mai 2014 (réunion de la commission nationale football à LENS le 27 juin 2014)

Incidents d'après match imputables au comportement du joueur DECHAPPE Sébastien lic n°99019317 de Fenain.

Absence excusée de Mr DECHAPPE Sébastien règlementairement convoqué.

Lecture du rapport de Mr GIL, arbitre de la rencontre, absent excusé, qui n'a pas assisté aux incidents et ne les a pas notés sur la feuille d'arbitrage.

Audition de Mr WOUSSEN Michel, délégué officiel à la rencontre qui confirme les termes de son rapport, confirme l'identité du joueur et précise son comportement (insultes et attitude anti sportive de Mr DECHAPPE à l'encontre de l'entraîneur de l'AS.Kennedy HENIN BEAUMONT).

Par ces motifs, la commission nationale de football prononce une suspension de 3 mois dont 2 mois fermes à compter du 1er septembre 2014 et 1 mois avec sursis à compter du 1er novembre 2014 à l'encontre de Mr DECHAPPE.

Ont pris part aux délibérations: MMGRADEL François – COUPLET André – BOTTY JeanMarc CTD foot 59 – NOEL Bernard CTD foot 62.

N'a pas pris part aux délibérations: Mr GRADEL Didier

Match de coupe GAUTHIER: US. DECHY (59) – Municipaux VILLENEUVE d'ASCQ (59) du 11 mai 2014. (réunion de la commission nationale disciplinaire à PARIS le 26 juin 2014)

Agression physique du joueur Dimitri MONTSAURET lic n°40122569 de Municipaux VILLENEUVE d'ASCQ sur le délégué officiel de la rencontre.

Considérant que Monsieur MONSAURET règlementairement convoqué n'a pu se présenter devant la commission nationale disciplinaire de 1ère instance du 26 juin 2014 afin d'être entendu ;

Considérant que Monsieur PECORARO produit à l'appui de ses déclarations les témoignages écrits de Monsieur BROUTIN et de Monsieur TANGHE qui ont assisté à l'altercation ;

Considérant que les éléments apportés par Monsieur MONSAURET dans son courrier du 19 juin 2014 ne sont pas appuyés de témoignage ;

Considérant que la feuille de match : U.S. Dechy – Municipaux de Villeneuve d'Asc, mentionne un incident après la rencontre suivi d'un rapport ;

Considérant que les rapports des officiels (arbitre et délégué) notifient l'identité de la personne auteur du coup porté sur Monsieur PECORARO ;

Considérant que l'ensemble de ces éléments atteste que Monsieur MONSAURET a porté un coup sur Monsieur PECORARO, délégué officiel ;

Par ces motifs, la Commission Nationale Disciplinaire de Première Instance, après en avoir délibéré, conformément au règlement disciplinaire de l'UFOLEP, décide de prononcer une suspension de compétition de 3 ans dont 1 an avec sursis.

Cette sanction prend effet à compter du 26 juin 2014, soit 2 ans de suspension fermes jusqu'au 25 juin 2016, suivis d'un sursis de 1 an (12 mois) jusqu'au 25 juin 2017.

Dans le cadre du protocole d'accord UFOLEP – FFF, La Fédération Française de Football sera informée de la décision disciplinaire afin d'être étendue à ses instances fédérales.

Ont pris part aux délibérations : Messieurs Gérard HOUDRAY, Hervé PELLETIER et

José ROIG.

5 – Trésorerie :

ETAT des AMENDES DUES PAR DEPARTEMENT au 23 AOUT 2014

SAISON 2013/2014

Département	Association	Montant	Origine	Ref	
10	SAULSOTTE	25,00 €	17/11/2013	avis CNS 10	**PAYE**
59	AS MUNICIPAUX VILLENEUVE d'ASCQ	50,00 €	08/12/2013	avis CNS 4&5	
	AS MUNICIPAUX VILLENEUVE d'ASCQ	25,00 €	11/05/2014	avis CNS 12	
	ESPOIRS FLERS	25,00 €	17/11/2013	avis CNS 9	
	STELLA LYS les LANNOY	4,00 €	20/04/2014	fdm (circ n° 5)	
	O FENAIN	75,00 €	08/12/2013	licences (circ n°3)	
	O FENAIN	25,00 €	04/05/2014	avis CNS 14	
	FABS TOURCOING	25,00 €	07/06/2014	avis CNS 13	**PAYE**
	FABS TOURCOING	25,00 €	17/11/2013	avis CNS 2	**PAYE**
	ES ENNEQUIN	25,00 €	13/10/2013	avis CNS 1	**PAYE**
	US DECHY	25,00 €	17/11/2013	avis CNS 3	**PAYE**
	FC NOYELLES les SECLIN	25,00 €	17/11/2013	avis CNS 6	**PAYE**
	PEDRO ROUBAIX	90,00 €	08/12/2013	licences (circ n°3)	**PAYE**
62	EPINETTE SALLAUMINES	25,00 €	20/04/2014	avis CNS 11	
	EPINETTE SALLAUMINES	75,00 €	20/04/2014	licences (circ n°5)	
	KENNEDY HENIN BEAUMONT	50,00 €	17/11/2013	avis CNS 7&8	**PAYE**
89	CHTACK	100,00 €	17/11/2013	forfait (circ n°3)	**PAYE**
	total amendes saison 2013/2014	694,00 €			
	amendes payées par les clubs	390,00 €			
	amendes restant dues :	***304,00 €***		**Nord : 204 €** **Pas de Calais : 100 €**	

LA SAISON 2014 - 2015

TROIS départements ont adressé les engagements de leurs clubs selon la répartition suivante :

AUBE: 2
NORD: 31
PAS DE CALAIS: 9

soit: 42 **équipes**.

Les membres du Groupe se félicitent de cette sensible augmentation des effectifs tout en regrettant la diminution du nombre de clubs de l'AUBE et l'absence des clubs de l'YONNE qu'ils espèrent

retrouver la prochaine saison.

Les rencontres

Le 1er tour est prévu le **Dimanche 12 Octobre 2014** sur le terrain du Club 1er nommé

Match n°1 :	PTT DOUAI (59)	Grain d'Orge LEERS (59)
n°2 :	US. DECHY A (59)	USAC. SOMAIN (59)
n°3 :	Pont Rommel HAZEBROUCK (59)	OS. TOURCOING (59)
n°4 :	FABS TOURCOING A (59)	US MONTIGNY EN OSTREVENT (59)
n°5 :	Anciens de SENARDES (10)	AF DEUX SYNTHES (59)
n°6 :	WALLON CAPPEL (59)	HULLUCH (62)
n°7 :	USM VRED A (59)	Ale Portugaise Auboise TROYES (10)
n°8 :	Kennedy HENIN BEAUMONT (62)	AV Duruy TOURCOING (59)
n°9 :	UFC HENIN BEAUMONT (62)	Stella LYS LES LANNOY (59)
n°10 :	Pedro ROUBAIX (59)	Colmar ARMENTIERES B (59)
n°11 :	Epinette SALLAUMINES (62)	US HONDEGHEM (59)
n°12 :	Espoirs de FLERS (59)	NOYELLES LES SECLIN (59)
n°13 :	Colmar ARMENTIERES A (59)	OSC WERVICQ (59)
n°14 :	ES ENNEQUIN (59)	AFC LIBERCOURT (62)
n°15 :	Bils Deroo WAZIERS (59)	FABS TOURCOING C (59)
n°16 :	Municipaux VILLENEUVE d'ASCQ (59)	Communaux DOUAI (59)
n°17 :	SDC LENS (62)	NOYELLES SOUS LENS (62)
n°18 :	OL NOEUX LES MINES (62)	OL FENAIN (59)
n°19 :	FABS TOURCOING B (59)	US DECHY B (59)
n°20 :	AJP WAZIERS (59)	US RIVELAINE (62)
n°21 :	Municipaux WASQUEHAL (59)	USM VRED B (59)

Pour les rencontres n°5 et n°7 :coup d'envoi : 14h30

Pour les autres : coup d'envoi : 10h30

Les équipes dont les engagements parviendraient après le 30 septembre, disputeront le premier tour de la coupe Delarbre

Les arbitres et délégués officiels sont désignés par les Commissions Départementales des clubs recevants.

La feuille de match et les différents rapports (arbitre, délégué officiel, financier) doivent être adressés au responsable de la Coupe dans les 48 heures qui suivent la rencontre **par le club vainqueur**

Les réclamations doivent être adressées dans les mêmes délais, **en recommandé**, accompagnées des droits d'appui (85 Euros.). Ces droits d'appui :

- sont conservés si la réclamation est irrecevable ou, si la réclamation étant recevable, le club plaignant n'a pas gain de cause;

- sont remboursés si le plaignant a gain de cause. Une somme de 45 Euros (frais de dossier) sera réclamée à la partie dont les torts auront été établis.

Enfin, il est rappelé que toute réserve technique déposée lors d'une rencontre doit

obligatoirement être transcrite par l'arbitre sous la dictée du capitaine plaignant en présence du capitaine adverse et de l'arbitre assistant le plus proche de l'action où la réserve a été formulée.

QUELQUES PRECISIONS ET RAPPELS

* **Les licences** : elles sont insaisissables, sauf en cas de réserves concernant une suspicion de fraude d'identité. L'arbitre adressera alors la licence au responsable de la Coupe.

En l'absence de la licence informatique, le joueur peut toujours présenter le bulletin d'adhésion individuel dûment homologué par le Délégué Départemental, accompagné d'une pièce d'identité officielle avec photo.

Dans ce cas, il ne sera pas fait état de licence manquante.

Cette disposition ne peut cependant excéder un délai de 2 mois par rapport à la date d'homologation.

- **Qualifications des joueurs** :le délai de qualification à partir de la date d'homologation de la licence est de : 8 jours pour la phase qualificative de la Coupe.
  30 jours pour les phases finales

(compte tenu du faible nombre de rencontres qui se dérouleront lors des phases qualificatives, l'obligation d'avoir participé à au moins une rencontre de ces phases pour pouvoir participer aux phases finales est suspendue);

- Il est rappelé que les équipes peuvent utiliser les services de 14 joueurs dont éventuellement quatre mûtés.
- **En cas de mutation exceptionnelle, un joueur ayant participé à une coupe nationale avec le club quitté, ne pourra pas figurer dans la composition d'une équipe du nouveau club encore qualifiée dans une coupe nationale.**

En cas d'engagement de plusieurs équipes d'un même club, ces équipes sont hiérarchisées .

La composition des équipes figurant **sur la feuille d'arbitrage du dernier match de coupe Gauthier ayant entraîné l' élimination de l'équipe A durant la phase qualificative** déterminera cette hiérarchie.

Si l'équipe hiérarchiquement supérieure est éliminée, 2 joueurs sont autorisés à participer avec l'équipe inférieure.

Si l'équipe hiérarchiquement supérieure ne joue pas, mais est toujours qualifiée,aucun de ses joueurs ne peut participer au sein d'une équipe inférieure.

Si une équipe hiérarchiquement inférieure est éliminée, ses joueurs peuvent participer au sein d'une équipe supérieure.

La vérification des feuilles de matches sera systématique à chaque tour de coupe.

- **Participation des joueurs :** le principe du joueur remplacé devenant à nouveau remplaçant est adopté pour toutes les rencontres des différentes coupes nationales

  Cette disposition vaut pour toute la durée de la rencontre.

- **Entente de clubs:** il est rappelé qu'en cas d'entente les clubs gardent leurs statuts et leurs droits, notamment en ce qui concerne les licences. Les équipes constituées suite à une entente de clubs sont donc composées de joueurs possédant une licence de leur club d'origine.

Ces dispositions concernent certaines équipes de l'YONNE qui disputent des championnats de foot à 7.

Maillots : il est rappelé aux arbitres et aux clubs l'obligation d'une concordance entre la numérotation portée sur la feuille d'arbitrage et celles des joueurs sur le terrain.

Sécurité: le Groupe rappelle que tout bijou (boucles, piercing...) doit être obligatoirement retiré avant de disputer la rencontre. Il recommande également de protéger les alliances.

* **Terrains impraticables et arrêtés municipaux** : les arrêtés municipaux de fermetures des terrains devront être portés à la connaissance du responsable de la Coupe **au plus tard le Vendredi midi précédant** la date prévue (e-mail, fax). Les conditions de report (date, lieu, horaire) seront déterminées par la Commission Nationale Sportive de Football. Passé ce délai, et sauf remise générale, le club recevant devra, sous peine de forfait, faire le nécessaire pour que la rencontre puisse se dérouler normalement et en informer le responsable de la coupe. Si une rencontre est remise par l'arbitre, pour terrain impraticable en présence de deux équipes, celle-ci sera reportée dans les conditions déterminées par le responsable de la Coupe sur le terrain de l'équipe visiteuse.

*

Rapports financiers : les responsables des clubs sont invités à porter une attention toute particulière à la rédaction de ces rapports.

L'indemnité de déplacement à verser à l'équipe visiteuse, est calculée sur la base suivante :

Tarif officiel x 15 x nombre de km aller.

Tarif officiel : **0,025€ par km (si le déplacement a lieu en bus ou en mini-bus le tarif officiel est de 0,05€ par km aller)**

La distance est calculée sur la base des renseignements fournis par le logiciel « autoroute de microsoft ».

Principe de l'indemnisation : partage du bénéfice ou du déficit

Le rapport financier fait apparaître :

- En recettes : les entrées
- En dépenses : Les frais d'arbitrage
  L'indemnité de déplacement de l'équipe visiteuse qui **devrait** être versée
  Les frais d'organisation (maximum 30 €)

Si le bilan est positif (bénéfice)

Le Club visiteur percevra son indemnité de déplacement **PLUS** la moitié du bénéfice.

Si le bilan est négatif (déficit)

Le Club visiteur percevra son indemnité de déplacement **MOINS** la moitié du déficit.

Toutefois :le Club visiteur ne pourra percevoir moins de la MOITIE de ses frais de déplacement.

Cette solidarité financière manifestée par les clubs est à observer jusqu'aux demi-finales des trois coupes puisque l'UFOLEP Nationale n'indemnise plus les déplacements.

Les rapports financiers portant la signature des délégués des équipes, les réclamations ne pourront être reçues ultérieurement.

Arbitrage

Quelques rappels : - -l'absence de l'arbitre désigné ne doit pas empêcher une rencontre de se dérouler.

-si un arbitre officiel **neutre** UFOLEP ou de la FFF est présent sur le terrain, il sera invité à diriger la rencontre.

-en cas d'absence totale d'arbitre officiel, chaque équipe désignera obligatoirement un arbitre (en possession d'une licence régulièrement homologuée) et le directeur de jeu sera désigné par tirage au sort.

-si un arbitre officiel appartient à l'une des deux associations, il ne pourra arguer de son titre pour diriger obligatoirement la rencontre, mais il pourra participer au tirage au sort.

Les tarifs:

. Pour toutes les rencontres (phases qualificatives et phases finales) :

- Arbitre principal **33,00€.**
- Assistant Arbitre **idem.**

l'indemnité de déplacement est de :

moins de 300 km (aller et retour)= 0,35 €/km.
De 301 à 500 km (…….. »……...)= 0,26€/km.
Plus de 500 km (…… »……)=) 0,10€/km.

Ces dispositions financières relatives à l'indemnité de déplacement ne concernent que les rencontres se déroulant lors des phases qualificatives

En cas de triplette d'arbitres :

. les frais de représentation seront versés à chaque arbitre;
. un seul déplacement sera indemnisé.

Le délégué officiel : il est pris en charge par la Commission départementale lors des phases qualificatives, par la Commission Nationale lors des phases finales.

•

Dispositions particulières aux lois du jeu

- L'arbitre doit faire en sorte que tout joueur, atteint d'une plaie ouverte, quitte le terrain pour se faire soigner.

- L'équipe gagnant le « toss » choisit obligatoirement le camp et l'adversaire procède au coup d'envoi.

- En cas d'infériorité numérique d'une équipe lors des tirs au but, l'équipe adverse ne pourra compter que sur le même nombre de joueurs.

– Reprise du jeu par balle à terre:Lors d'une balle à terre, le ballon touche le sol.
– Il est repris directement par un joueur qui marque un but sans que le ballon ne soit touché une seconde fois par ce même joueur ou sans que le ballon ne soit touché par un autre joueur. Dans ce cas de figure, le but sera refusé.
– Si le joueur a marqué un but pour son camp, la reprise de jeu sera un coup de pied de but en faveur de l'équipe adverse. Si le joueur a marqué contre son camp, la reprise de jeu sera un coup de pied de coin en faveur de l'équipe adverse.
– Précisions : si le joueur touche deux fois ou plus le ballon, le qualificatif de « directement » ne s'applique plus et le but marqué devra être accordé, de la même façon qu'il devra être accordé si un autre joueur touche le ballon pendant sa trajectoire.

* **Forfait** : sera déclarée « forfait » une équipe dont le nombre de joueurs présents sera inférieur à HUIT à l'heure du coup d'envoi.

Cependant un délai de :
. 15' pourra être accordé à l'équipe recevante
. 30' à l'équipe visiteuse
dans la mesure où il aura été sollicité par un membre du club concerné avant l'heure du coup d'envoi.

En cas de remise totale d'une journée de coupe, il ne sera pas tenu compte d'un forfait annoncé par une équipe qui pourra participer à la compétition à la nouvelle date retenue, sous réserve qu'elle confirme sa participation.

* **Le challenge** : ***«"Une autre idée du Foot"***

La Commission Nationale organise un challenge tenant compte du comportement des équipes durant le déroulement de la Coupe de France.

Barèmes: pour la saison 2014 – 2015, compte tenu du nombre d'équipes engagées, le challenge concernera les équipes **ayant disputé au moins 4 matches** (mesure transitoire).

Points :	Aucun incident (sanction)	5 points
si l'action)	. Aide de l'association d'accueil	
est (	(déplacement - hébergement de l'équipe visiteuse)	5 points
signalée)	. Réception d'après match	3 points

Une équipe percevra 5 points supplémentaires toutes les deux rencontres successives sans incident

D'autre part, la Commission Nationale se réserve la possibilité d'accorder des points supplémentaires à toute association dont le comportement, particulièrement exemplaire, lui aura été signalé, même si 1 joueur (et 1 seul) de l'équipe a fait l'objet d'un avertissement.

Pénalités :

- 1 avertissement	1 pénalité
- 1 expulsion indirecte (2 avertissements)	3 pénalités
- 1 expulsion directe	5 pénalités
- suspension inférieure ou égale à 4 matchs	5 pénalités
- suspension supérieure à 4 matchs	10 pénalités
– perte d'un match pour problème de qualification	5 pénalités
– retard administratif (règlement d'une amende par exemple)	1 pénalité
- forfait annoncé	3 pénalités
- forfait non annoncé	exclusion du challenge
- fraude d'identité	exclusion du challenge

Une équipe pourra être exclue de la compétition (sur étude du dossier) si elle a fait l'objet d'expulsion(s) de joueur(s) au cours de deux rencontres successives.

Enfin, une équipe pourra être exclue de la compétition en fonction de son comportement avant, pendant et après une rencontre.

Une équipe ayant gagné la rencontre par forfait, ne bénéficiera d'aucun point de bonification.

Classement : ***Nombre de points - Nombre de pénalités***
Nombre de matches

En cas d'égalité :
1 priorité au club ayant disputé le plus grand nombre de rencontres
2 priorité au club qui aura eu le moins d'expulsés
3 priorité au club qui s'est le plus souvent déplacé.

Le vainqueur du challenge sera récompensé lors d'une réunion dans le département du club concerné.

DISCIPLINE

- tous les dossiers des coupes Nationales pour des fautes susceptibles d'entraîner une suspension inférieure ou égale à **trois mois**, sont traités par la Commission Nationale de Football. Au delà de trois mois les dossiers sont transmis à la commission nationale de discipline à Paris.

Les Commissions Départementales sont invitées à porter à la connaissance du responsable des coupes les antécédents des joueurs qu'elles ont sanctionnés.

- l'avertissement :

Au cours de la rencontre : 1er avertissement confirmé
2ème avertissement au cours de la même rencontre : expulsion
au cours d'une rencontre différente : 1 match avec sursis
3ème avertissement : 1 match ferme

(aucun délai de prescription n'est requis entre chaque avertissement)

En dehors de la rencontre : 1er avertissement : 1 match ferme
1ère récidive : 2 matches fermes.

Un joueur exclu du terrain est automatiquement suspendu pour la rencontre suivante, qu'elle soit départementale, régionale ou nationale.

Enfin, pour tout joueur sanctionné (exclusion), une amende forfaitaire de 25Euros sera réclamée au Club concerné.

SITUATION A L'ISSUE DE LA SAISON 2013/2014

DEUX AVERTISSEMENTS =UN MATCH AVEC SURSIS SAISON 2014/2015

MATOUILLOT AURELIEN	ANCIENS SENARDES	61484	Av les 13/10et17/11/13
DUMONT JULIEN	EPINETTE SALLAUMINES	42207	Av les 17/11 et 8/12/13
PANATO NICOLAS	EPINETTE SALLAUMINES	66784	Av les 13/10/13et20/04/14
DECHAPPE SEBASTIEN	FENAIN	19317	Av les 20/04 et 4/05/14
BRICE RODRIGUE	FENAIN	19315	Av le 20/04 et 4/05/14
LAMMENS CHRISTOPHER	STELLA LYS LES LANNOY	19740	Av les 13/10/13 et4/05/14
WILLAME CEDRIC	A. V. DURUY TOURCOING	10014	Av les 17/11/13et 4/05/14
HAMMA AHMED	A.V.DURUY TOURCOING	83366	Av les 11/05 et 7/06/14
GAUTHIER ROMAIN	F.A.B.S. TOURCOING	19548	Av les 17/11/13 et 4/05/14
ROOS GREGORY	WASQUEHAL	46263	Av les 20/04 et 8/06/14

<u>Les dates des prochains tours</u>

	Coupe GAUTHIER	Coupe DELARBRE	Coupe MICHOT
12 / 10 / 2014	**1er tour**		
16 / 11 / 2014	**2ème tour**	**1er tour**	
07 / 12 / 2014	**3ème tour**	**2ème tour**	
25/ 01 / 2015	**R E S E R V E**		
15 / 02 / 2015		**1/8èmes de finales.**	
08 / 03 / 2015		**¼ de finales.**	
12 / 04 / 2015		**½ finales**	
23 – 24/ 05/2015	**FINALES (lieu à déterminer)**		

Compte tenu du faible nombre de clubs à double affiliation,

1 - toutes les équipes éliminées de la coupe Gauthier disputeront la coupe Delarbre

2 - les deux équipes éliminées lors des demi finales de la coupe Gauthier disputeront la coupe Michot lors des finales des coupes nationales Gauthier et Delarbre.

Bonne saison à tous

Le Responsable des Coupes
André COUPLET
630, rue Léopold Dusart
59590 RAISMES
e-mail: andre.couplet@wanadoo.fr
☎ : 03. 27. 36.74. 34
: 06. 33. 15. 33. 72.

❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋

Annexe 8 **Point Trésorerie**

Lecture faite par M Daniel LAMBLIN ➔ le bilan a été communiqué au département

Amendes non réglées :

- AS Douai Le Raquet 30€
- ASPTT Douai 8€
- Olympique Fenain 90€

Aide aux clubs finalistes des Coupes Nationales UFOLEP

Les finalistes des coupes nationales Ufolep recevront chacun une compensation de 250,00 €, à condition qu'ils soient en règle financièrement avec la commission technique départementale et le district.
Cette aide leur parviendra cette semaine.

Annexe 9 **Questions diverses et tour de table**

Demandes de surclassement
Après consultation de la délégation Nord et des instances fédérales, les licenciés nés en 1997 peuvent participer aux compétitions adultes.
Par contre, les licenciés nés en 1998 ne pourront prendre part aux compétitions adultes qu'après avoir constitué un dossier de double surclassement.
Un formulaire est à disposition à la délégation. Le demandeur aura à produire l'autorisation de son représentant légal, l'autorisation du responsable de son association, un certificat médical de son médecin traitant et l'autorisation du médecin examinateur de la Commission Régionale Médicale.

Les joueurs du Lycée Technique Douai sont libres de signer dans un autre club, la cessation d'activité a été enregistrée

Un stage d'animateurs BF1A aura lieu les 1er et 8 novembre au Parc Fenain à Douai. Renseignements à prendre auprès d'André Couplet

La FFF nous informe que les joueurs quittant leur fédération sont considérés comme « nouveaux » joueurs s'ils intègrent une équipe UFOLEP. Cette disposition est contraire à la convention mixte FFF-UFOLEP en vigueur. André Flagollet sera informé de cette décision unilatérale et une demande de rendez-vous sera formulée après de la Ligue du Nord pour éclaircissements.